



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2010
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par le Conseil national des femmes de la Catalogne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration*

1. Le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing énonce six objectifs stratégiques concernant l'éducation, mentionnés ci-après, et autour desquels le présent texte est structuré.

2. Notre société exige que l'éducation des personnes soit axée sur la formation de citoyens libres, responsables, autonomes et solidaires, débouchant sur une transformation authentique et profonde de notre société qui permet de mettre fin aux discriminations, de respecter les différences et de vivre ensemble dans la liberté et la paix. L'un des défis posés au système d'éducation, et à toutes les activités de formation, consiste à garantir que tous les élèves jouissent de l'égalité des chances et de traitement en matière d'éducation, sans distinction de sexe ou de tout autre condition ou circonstance sociale ou personnelle.

3. L'objectif concernant **l'accès à l'éducation des garçons et des filles** semble avoir été atteint en ce qui concerne la scolarité obligatoire, qui s'arrête à 16 ans en Catalogne et en Espagne. Les pourcentages de garçons et de filles qui accèdent à l'éducation primaire et secondaire obligatoire sont très proches, mais les filles représentent 54,3 % des titulaires du baccalauréat. Les données les plus récentes concernant les études universitaires indiquent que le nombre de femmes inscrites et diplômées est supérieur à celui des hommes dans toutes les disciplines, sauf pour les études techniques, la gestion commerciale et les sports. Dans l'ensemble, les femmes passent des années plus nombreuses dans les systèmes d'éducation que les hommes et présentent des taux d'obtention de diplôme légèrement supérieurs.

4. Il faut signaler que non toutes les régions de la Catalogne et de l'Espagne garantissent le même accès à l'éducation. Dans les zones rurales et montagneuses, à faible densité de population, l'accès à l'éducation est moins aisé, et on y constate des insuffisances en matière de transports, de services de repas et d'autres services d'éducation, qui sont comblées par des femmes des villages dont la charge de travail en matière de soins augmente en conséquence. L'accès aux études universitaires est également plus difficile pour les femmes qui vivent loin des centres universitaires. L'égalité d'accès à l'éducation n'est pas garantie non plus pour les garçons et les filles handicapés.

5. La participation des femmes et des hommes en tant que professionnels de l'enseignement accuse un déséquilibre marqué. Les femmes sont majoritaires parmi les enseignants de la scolarité obligatoire, surtout dans l'éducation préscolaire et primaire, où elles représentent 87 % de l'ensemble. Dans l'enseignement secondaire, ce pourcentage tombe à 57,9 %, et il est encore plus faible dans le personnel enseignant des universitaires. La diminution de la présence des femmes à mesure que le niveau d'instruction augmente se constate également au sein du corps enseignant des universités, où cette présence est plus faible dans les catégories supérieures. La disponibilité de données statistiques ventilées par sexe, qui est indispensable pour suivre l'évolution de ces indicateurs, est assurée par diverses institutions officielles.

6. L'objectif consistant à **éliminer l'analphabétisme chez les femmes** est pratiquement atteint en Catalogne et en Espagne. La généralisation de l'éducation primaire a permis de ramener, au cours des dernières décennies, l'analphabétisme au

* Le présent texte n'a pas été revu par les services d'édition.

sens strict, à un faible pourcentage de femmes en Catalogne et en Espagne. L'analphabétisme est plus répandu parmi les femmes âgées et les femmes handicapées. En tout état de cause, comme dans d'autres pays, le taux d'alphabétisation des hommes adultes (89,9 %) demeure encore plus élevé que celui des femmes (97,3 %).

7. L'analphabétisme fonctionnel est beaucoup plus important, mais l'on ne dispose pas de données, surtout ventilées par sexe, pour l'évaluer. Il ne faut pas oublier non plus ce qu'on appelle l'analphabétisme numérique ou technologique, qu'il faut prendre en considération chaque fois qu'il s'agit de l'insertion dans la société ou la main-d'œuvre, et de la fracture numérique entre les sexes.

8. L'objectif consistant à **augmenter l'accès des femmes à la formation professionnelle, à la science et à la technique, et à l'éducation permanente** est loin d'être atteint. Cette réalité fait contraste avec le fait que les filles obtiennent la majorité des prix d'excellence dans le baccalauréat et ont de meilleures notes dans les examens d'accès à l'université. Bien qu'elles aient, en principe, plus de possibilités dans le choix de leurs études, elles sont toujours sous-représentées dans les études techniques. La présence des femmes dans les cours de formation professionnelle et parmi les diplômés universitaires dans les disciplines scientifiques et techniques est nettement inférieure à celle des hommes. Les disciplines où les femmes sont les moins représentées parmi les diplômés sont la technologie des communications, la technologie industrielle et l'informatique. Cette situation reflète la discrimination professionnelle dont souffrent les femmes. Sur le marché du travail, les femmes se heurtent toujours à des difficultés considérables dans les secteurs et les professions considérés, traditionnellement et de façon stéréotypée, comme l'apanage des hommes. Certaines universités, comme l'Université polytechnique de la Catalogne, ont des programmes destinés à attirer des filles plus nombreuses vers les disciplines techniques, où elles sont sous-représentées. Les femmes scientifiques se heurtent également à des obstacles dans leur carrière professionnelle, ce qui se solde par leur moindre présence dans les catégories les plus élevées.

9. L'objectif consistant à **développer une éducation et une formation non discriminatoires** est énoncé dans la loi sur l'égalité de 2007, qui prévoit l'inclusion obligatoire d'éléments concernant l'égalité des sexes dans les plans d'études des programmes universitaires. Dans la pratique, les programmes d'études universitaires sont adoptés sans que cette obligation soit respectée, et il est très difficile d'offrir des plans d'études obligatoires et facultatifs établis dans une optique de l'égalité des sexes ou contenant des éléments y relatifs.

10. S'agissant de l'école mixte, on peut dire qu'elle constitue la règle générale en Catalogne et en Espagne, aussi bien dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire, bien qu'il existe encore aujourd'hui une minorité d'écoles privées où les sexes sont séparés. Néanmoins, un système scolaire universel et identique pour les deux sexes coexiste avec des relations d'inégalité entre les garçons et les filles; en conséquence, des relations d'inégalité et des différences entre les élèves en fonction du sexe se perpétuent. L'Institut Català de les Dones, qui inclut la mixité parmi les objectifs du Plan de politique concernant les femmes adopté par le Gouvernement de la Catalogne, a rédigé du matériel didactique et offre des activités de formation en matière de mixité. Le département de l'éducation de la Catalogne a élaboré un plan intégral de politiques en matière

d'égalité des sexes et d'égalité des chances (2008-2011) et prévoit un programme de mixité qui s'applique à une cinquantaine d'écoles primaires et secondaires dans toute la Catalogne.

11. La crise économique mondiale actuelle et les réductions généralisées dans les services qui en découlent se répercutent également sur les ressources disponibles pour l'éducation. Pour cette raison, l'objectif consistant à **affecter des ressources suffisantes pour les réformes de l'éducation et pour le contrôle de leur application** n'est pas atteint, et tout donne à penser que les ressources diminueront à l'avenir. Il faut signaler que le pourcentage du PIB que la Catalogne consacrait à l'éducation avant la crise économique était déjà inférieur à la moyenne espagnole et européenne, et rien ne permet d'espérer que cette position relative puisse changer dans les prochaines années.

12. Enfin, s'agissant de la **promotion de l'éducation et de la formation permanente des filles et des femmes**, il faut dire que les femmes y sont mieux représentées que les hommes, mais ce fait est directement lié à l'incidence supérieure de l'analphabétisme chez les femmes.

13. Malgré les progrès enregistrés vers la réalisation de certains des ces objectifs, il existe encore aujourd'hui de nombreuses questions liées à l'éducation des filles et des femmes qui exigent une attention prioritaire. Pour cette raison, nous exigeons :

- Qu'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes soit intégrée dans toutes les activités de l'administration de matière d'éducation : bâtiments, orthographe, budgets, réunions, statistiques et enseignement;
- Que tous les centres d'éducation, depuis les garderies jusqu'aux universités, intègrent une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans leur enseignement en vue d'édifier une société plus égale fondée sur la coexistence et le respect mutuel.
- Que l'on prenne les mesures nécessaires pour réduire les inégalités entre les sexes qui persistent entre disciplines, niveaux de l'éducation et professionnels de l'éducation.
- Que l'on garantisse l'accès à l'éducation de toutes les filles et de toutes les femmes sans distinction de lieu de résidence, d'origine, de handicap, de croyance, etc.
- Que l'on encourage les enquêtes conduites sur les femmes dans une optique de l'égalité des sexes dans les universités et les centres de recherche.
- Que le secteur de l'éducation contribue à l'élimination et à la répression de la violence à l'égard des femmes et de toute forme de discrimination.
- Que l'on garantisse l'emploi d'un langage non exclusif et non sexiste pour tous les aspects de l'éducation.